

# INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE

1672 rue de Saint Priest  
Parc Euromédecine  
34097 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél. 04 67 10 79 99 - Fax. 04 67 10 79 90  
E.mail : [ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr](mailto:ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr)  
Site : [www.ergotherapiemontpellier.com](http://www.ergotherapiemontpellier.com)

Scolarité 2010/2011

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*En réponse à votre demande de renseignements, vous trouverez ci-dessous quelques précisions concernant l'ergothérapie, la scolarité et les conditions d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie (conformément aux dispositions réglementaires **en vigueur à ce jour**).*

## L'ERGOTHERAPIE

- L'ergothérapie est une profession paramédicale qui s'exerce sur prescription médicale et en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire. Son objectif est le maintien ou la récupération de l'autonomie d'une personne malade ou en situation de handicap : elle contribue ainsi à la qualité de sa vie. L'ergothérapie permet aux personnes traitées de maintenir, de récupérer ou d'acquérir une autonomie individuelle, familiale, sociale, professionnelle.

- L'ergothérapeute participe aux traitements des troubles de fonctionnement, des déficiences, des incapacités ou des handicaps de nature somatique, psychique ou intellectuelle, quelque soit l'âge de la personne.

- L'ergothérapeute place la personne en situation d'activité ou de travail proche de la vie quotidienne pour permettre à la personne malade ou handicapée d'être autonome dans son propre environnement.

- ❑ Il *rééduque* une personne pour améliorer les fonctions déficitaires et favoriser la restructuration globale de sa personnalité dans le cas de troubles psychiques ;
- ❑ Il *réadapte* une personne afin de développer ses capacités restantes en tenant compte des exigences de sa vie quotidienne et de ses besoins d'activités ;
- ❑ Il *conseille* la personne handicapée ou son entourage, mais aussi des entreprises, des collectivités locales et différents promoteurs de l'environnement en proposant des solutions pratiques pour rendre un environnement accessible au plus grand nombre et favoriser l'intégration de la personne.

- Les actes professionnels consistent en :

- ❑ la réalisation de différentes *évaluations* : bilans des troubles de la motricité, du psychisme, du comportement, de la capacité de relation, étude de l'environnement social, professionnel ;
- ❑ la *mise en condition* articulaire et musculaire ou la facilitation d'une fonction ;
- ❑ l'organisation d'*activités* d'artisanat, de jeu, d'expression, de gestes de la vie quotidienne, de loisirs ou de travail ;
- ❑ la réalisation d'*appareillages* (préventifs ou correcteurs) et le *conseil* en matériels, *aides techniques* palliatives ou préventives d'une perte de fonction ;
- ❑ des études de l'environnement humain et matériel de la personne.

Ces actes professionnels peuvent être accomplis au domicile des patients. Seul l'exercice salarié est envisageable dans l'immédiat mais grâce aux démarches des représentants de la profession, de nouvelles formes d'exercice professionnel sont en train de voir le jour.

## LA FORMATION

La scolarité dure trois années. Les cours, stages et travaux pratiques ont lieu du lundi matin au samedi midi. La présence aux cours, stages, travaux pratiques et examens est obligatoire, aucune dérogation ne peut être accordée.

La capacité d'accueil en première année est de 60 étudiants.

Le programme comprend des cours d'anatomie, de physiologie, de pathologie médicale, chirurgicale, psychiatrique ainsi qu'un enseignement de psychologie, de techniques de relation et communication humaines. Il comporte un enseignement pratique de techniques (artisanales, jeux, d'expression...) et de leurs aspects pédagogiques, l'apprentissage de la réalisation d'orthèses et d'appareillages. L'accent est mis sur l'élaboration de programmes d'ergothérapie dans le plan de soins des déficiences, incapacités et handicaps dans le but du maintien de l'autonomie de la personne. Une large part est accordée à l'étude de l'habitat, des milieux de travail, des moyens de communication et de déplacement ainsi que des possibilités de leur adaptation.

Pour la scolarité 2010/2011, le coût des études sera de l'ordre de 4900 euros éventuellement majoré en fonction des obligations légales survenant avant l'inscription définitive (**2300 euros devront être versés lors de la confirmation de votre inscription**). Pour les années suivantes, les frais de scolarité pourront être réévalués en fonction de l'évolution du coût de la vie.

Si le Conseil Régional du Languedoc Roussillon accorde une subvention, le montant vient en déduction des droits d'inscription.

Le régime de l'Institut est celui de l'externat. Les étudiants de l'Institut de Formation en Ergothérapie bénéficient du régime étudiant : C.R.O.U.S., Sécurité Sociale étudiante et mutuelles complémentaires. Des bourses d'études peuvent être attribuées par le Conseil Régional. Après admission à l'Institut, le dossier de demande de bourse d'études devra être rempli en ligne sur le site du Conseil Régional [www.seformerenlanguedocroussillon.fr](http://www.seformerenlanguedocroussillon.fr)

## CONTENU DE LA FORMATION

Les études préparatoires au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute comportent 3.714 heures d'enseignements théoriques et cliniques. Elles sont composées d'un premier cycle d'un an et d'un second cycle de deux ans.

### Premier cycle

Durée : 1 an

**6 modules + 1 mois de stage**

1. Méthodologie générale
2. Formation à la relation
3. Anatomie-cinésiologie-biomécanique
4. Physiologie
5. Technologie 1
6. Méthodologie professionnelle

### Deuxième cycle

Durée : 2 ans

**9 modules + 9 mois de stage**

7. Technologie 2
8. Psychologie, pédagogie, sociologie
9. Affections neurologiques
10. Psychiatrie
11. Pathologies ostéo-articulaires et musculaires
12. Pathologies diverses
13. Gériatrie et gérontologie
14. Appareillage
15. Législation

### Examens

Passage du premier au second cycle : validation des 6 modules et du stage

Admissibilité au Diplôme d'Etat : validation des 9 modules et des 9 mois de stage

Diplôme d'Etat : 2 épreuves . Epreuve orale portant sur la soutenance d'un mémoire réalisé au cours du deuxième cycle  
. Epreuve pratique de mise en situation professionnelle

Deux sessions sont organisées (juin et septembre)

# INSCRIPTION AU CONCOURS D'ADMISSION

## Conditions d'inscription

- Age : les candidats doivent être âgés d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée à l'Institut.
- Sont admis à se présenter au concours d'admission les candidats en possession de l'un des titres suivants :
  - ❖ Baccalauréat (\*),
  - ❖ Titre admis en dispense (arrêté du 25-08-69 modifié et décret n°81-1221 du 31-12-81),
  - ❖ Expérience professionnelle justifiée de 5 ans ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale,
  - ❖ Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.).

(\* ) *Les candidats en classe de Terminale sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours ; leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du Baccalauréat.*

## Epreuves d'admission

Les épreuves d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie se dérouleront à Montpellier le :

**samedi 5 juin 2010**

Une convocation précisant le lieu et l'heure du début des épreuves sera adressée aux candidats inscrits. Pour des raisons d'ordre pratique, il nous est impossible d'organiser une session spéciale pour les candidats résidant dans les D.O.M./T.O.M. ; ces derniers devront obligatoirement se rendre à Montpellier pour passer ce concours.

Il comporte trois épreuves obligatoires écrites et anonymes ; la note zéro à l'une des épreuves est éliminatoire.

1. <b>Tests psychotechniques écrits</b>	Durée : 1 heure	Cotation 20 points
2. <b>Epreuve de contraction de texte</b>	Durée : 1 heure	Cotation 20 points
3. <b>Epreuve de Biologie/Physique *</b>	Durée : 1 heure	Cotation 20 points

*\* programme au verso*

A l'issue de ces épreuves, un classement sera établi pour les candidats admis par ordre de mérite dans la limite des places disponibles. Une liste d'attente sera publiée en même temps que la liste des admis. Les candidats admis devront confirmer leur acceptation dans un délai maximum de 10 jours.

**Tout étudiant reçu au concours d'entrée de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier devra effectuer la totalité de sa scolarité à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier.**

## Constitution du dossier d'inscription

- ❖ Fiche d'inscription ci-jointe avec photo d'identité récente de **format standard**,
- ❖ Copie de la pièce d'identité recto-verso (carte d'identité ou passeport seulement), **en cours de validité**
- ❖ Copie du baccalauréat ou titre admis en dispense (le relevé de notes du baccalauréat n'est pas accepté),  
ou attestation de scolarité pour les élèves en classe de Terminale,
- ❖ Un chèque de 105 euros en règlement des droits d'inscription au concours,  
à l'ordre de : Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier, CCP n°978.77.J
- ❖ 4 timbres autocollants pour un envoi inférieur à 20 gr soit 0,56 euros actuellement (susceptible de modification) – **ne pas fournir d'enveloppes timbrées**

**Date limite de l'inscription : 26 mai 2010**

*- Réunissez toutes les pièces nécessaires ; tout dossier incomplet sera rejeté -*

# PROGRAMME REGISSANT LE CONCOURS D'ENTREE

Concours du 5 juin 2010

(Circulaire DGS/SD 2C n°2002-564 du 20 novembre 2002)

## I. Programme de biologie

Le programme de l'épreuve de biologie porte sur les points suivants de la seule partie des sciences de la vie du programme des sciences de la vie et de la Terre des classes de première et terminale, série scientifique.

### A. Points issus de première scientifique

Toute la partie « science de la vie » (thème général : des phénotypes à différents niveaux d'organisation du vivant) à l'exclusion de toute la partie « science de la Terre » du programme de « sciences de la vie et de la Terre » de première, série scientifique.

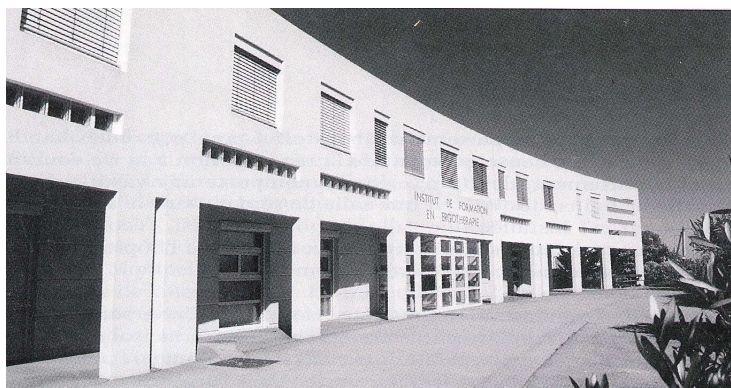
### B. Points issus de terminale scientifique

Parmi les parties issues de « l'enseignement obligatoire » à l'exclusion de toutes les parties de l'enseignement dit de « spécialité » du programme de « sciences de la vie et de la Terre » de terminale, série scientifique :

- la partie 1-2 : parenté entre êtres vivants actuels et fossiles-phylogénèse-évolution
- la partie 1-3 : stabilité et variabilité des génomes et évolution
- la partie 1-6 : procréation
- la partie 1-7 : immunologie

## II. Programme de physique (*les notions de chimie ne sont pas au programme*)

Le programme des épreuves de physique porte sur l'intégralité du programme de première et terminale, série scientifique.



\* \* \*

**INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHÉRAPIE**

1672 rue de Saint Priest

**Parc Euromédecine**

34097 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél. 04 67 10 79 99 - Fax. 04 67 10 79 90

E.mail : [ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr](mailto:ergotherapiemontpellier@wanadoo.fr)

Site : [www.ergotherapiemontpellier.com](http://www.ergotherapiemontpellier.com)

